



Association Intercommunale des Eaux de
Ballens – Berolle – Mollens

Préavis n° 02/ 2023

du Comité Directeur au Conseil Intercommunal

Ballens – Réseau d'eau potable
Remplacement de l'ancienne conduite entre la Place du Village et la Vy du Veyron
Demande d'un crédit d'emprunt de CHF 150'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Contexte et objet

Dans le cadre de l'entretien de son réseau routier, la Commune de Ballens va entreprendre la réfection de la chaussée du tronçon allant de la place du village (hauteur Ch. du Montelier) jusqu'à la sortie direction Bière, ainsi que des différents services.

Le projet a été établi par le bureau Mosini & Caviezel à Morges et a déjà circulé auprès des autorités cantonales. Il a été soumis à l'enquête publique du 05 juillet au 03 août 2023, laquelle n'a soulevé aucune opposition.

Le début du chantier est prévu courant septembre.

Présentation du projet spécifique eau potable

Sur une partie du projet, l'AIEBBM, dont la Commune de Ballens est membre, souhaite profiter du chantier pour mettre à niveau son réseau d'eau potable. Le tronçon concerné est situé sur l'un des axes principaux de la conduite d'eau de l'AIEBBM, entre le Puits du Grand Marais et le réservoir intercommunal (Commune de Mollens). Il suit la RC 67 sur environ 140 m, de la Place du Village au centre de Ballens jusqu'au carrefour de la Vy du Veyron.

A relever qu'il s'agit du dernier tronçon de cet axe principal n'ayant pas été renouvelé au cours des 20 dernières années. Pour l'AIEBBM, le remplacement de la conduite dans le cadre du projet coordonné est donc une occasion unique à saisir.

Le réseau structurant existant passe par la Ruelle de l'Eglise et la Rue du Collège, solution que le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) proposait de conserver. La Ruelle de l'Eglise est particulièrement étroite et déjà encombrée par plusieurs réseaux. Le déplacement du réseau structurant le long de la RC 67 est donc logique et pertinent même s'il s'écarte du tracé PDDE.

L'AIEBBM pourra décider ultérieurement si elle entend maintenir le réseau Ruelle de l'Eglise dans son intégralité (réseau de bouclage) ou uniquement garder une antenne jusqu'à hauteur de la BH n°5. Tenant compte du branchement de l'hôtel communal et de 3 autres bâtiments sur la première partie du réseau de la ruelle, tout risque de bras mort est exclu en cas de fonctionnement en antenne.

Données techniques

Le calibre pour cet axe structurant est donné par le PDDE, soit 200 mm.

Le solde de l'axe ayant été posé en PE, le choix de ce matériau s'impose pour le tronçon restant.

La pression de service est de 16 bars.

Le calibre et matériau retenu pour le projet sera donc **PE100 PN16 250 / 204,6 mm**.

Les dispositifs de raccordement aux réseaux existants sont les suivants :

Axe principal

- Côté Place du Village : raccordement sur PE 250/204.6 vers BH 5 avec 2 vannes d'isolement
- Côté Vy du Veyron : raccordement direct sur PE 250/204.6 existant

Carrefour RC 67 / Vy du Veyron / Rue du Collège

Un jeu de vanne triple sera posé à ce carrefour avec les dispositifs de raccordement suivants sur les antennes de distribution du village :

- Suite RC direction Bière : raccordement direct sur PE 160/130.8 déjà existant en sortie de carrefour. Longueur environ 12 m (remplacement du dernier tronçon en fonte 150 existant)
- Rue du Collège : tronçon de 22 m en PE 160/130.8 afin de se sortir du carrefour jusqu'à hauteur de la BH 4 puis raccordement sur fonte 125 existante dans la Rue du Collège.

L'actuelle BH 4 en sortie du carrefour est obsolète. Il est prévu de la remplacer dans le cadre du projet. Implantation au même endroit.

A relever que la Place du Village de Ballens correspond à un point haut de la RC 67. Une attention particulière sera donnée au point de raccordement afin de maintenir un profil strictement descendant vers la Vy du Veyron.

La coupe-type est donnée par le plan établi par le bureau Mosini & Caviezel. Cette coupe a servi de base pour la répartition des coûts de GC entre la Commune de Ballens et l'AIEBBM.

A relever que le réseau d'eau potable AIEBBM a été regroupé avec le réseau des fontaines publiques le long du trottoir (réseau spécifique appartenant à la Commune de Ballens en parallèle du réseau d'eau potable).

Raccordements privés

Les raccordements privés aux bâtiments existants nos 135, 137 et 139 seront prévus ainsi qu'un raccordement en attente vers la parcelle no 67 (projet de construction en cours).

Les vannes de branchement seront placées le plus proche possible du point de connexion. Les tronçons de branchement privés sous RC (DP) seront remplacés dans le cadre du projet. Le remplacement complet des réseaux de branchements sera examiné ultérieurement avec les propriétaires fonciers concernés.

A noter que le raccordement vers la parcelle 698 (fonte 125 vers point de collecte des déchets) est déjà hors service et sera définitivement supprimé.

Coût des travaux

Les coûts de GC et la répartition des montants entre les différents services et bénéficiaires du projet ont été réalisés par le bureau Mosini & Caviezel.

Les travaux de GC seront effectués par l'entreprise Barbey Génie Civil SA en charge de l'ensemble des chantiers et supervisés par le bureau MC.

Les travaux d'appareillage seront réalisés par l'entreprise Exotech SA.

Répartition

Travaux de génie civil s/distribution eau	Frs	75'000.00
Appareillage et conduites	Frs	73'000.00
Honoraires d'ingénieurs / MC et RWB	Frs	15'000.00
Divers et imprévus 5%	Frs	8'150.00
SOUS-TOTAL HT	Frs	171'150.00
Tva 7,7% (arrondi)	Frs	13'180.00
TOTAL DES TRAVAUX TTC	Frs	184'330.00
Subvention ECA – estimée à 20%	Frs	36'866.00
TOTAL DES TRAVAUX	Frs	147'464.00

En conclusion, le Comité Directeur vous propose de voter les décisions suivantes :


Le Conseil Intercommunal,

- vu le préavis n° 02 / 2023 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,


décide :


1. D'accepter le préavis relatif au remplacement de l'ancienne conduite d'eau potable entre la Place du Village et la Vy du Veyron dans la Commune de Ballens ;
2. D'autoriser le Comité Directeur à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
3. D'accorder au Comité Directeur un crédit d'emprunt de CHF 150'000.00 (cent cinquante mille francs) ;
4. De dire que cet investissement sera amorti, en règle générale, sur une période de 50 ans à compter de la fin des travaux.

Le présent préavis a été adopté par le Comité Directeur dans sa séance du 15 août 2023.

Le Président :  Yves Coeytaux

Pour le Comité Directeur

Secrétaire :  Gabrielle Neuenschwander



Annexe : Plan de situation